

LES TEMPS FORTS DU SYNDICAT

LA FÊTE DES SIMPLES

La « Fête des Simples » est une grande rencontre nationale entre les producteurs, cueilleurs, sympathisants de S.I.M.P.L.E.S, mais également de nombreux acteurs et passionnés du monde végétal. Cet événement est porté par un massif et a lieu généralement tous les deux ans.

LE REGROUPEMENT DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

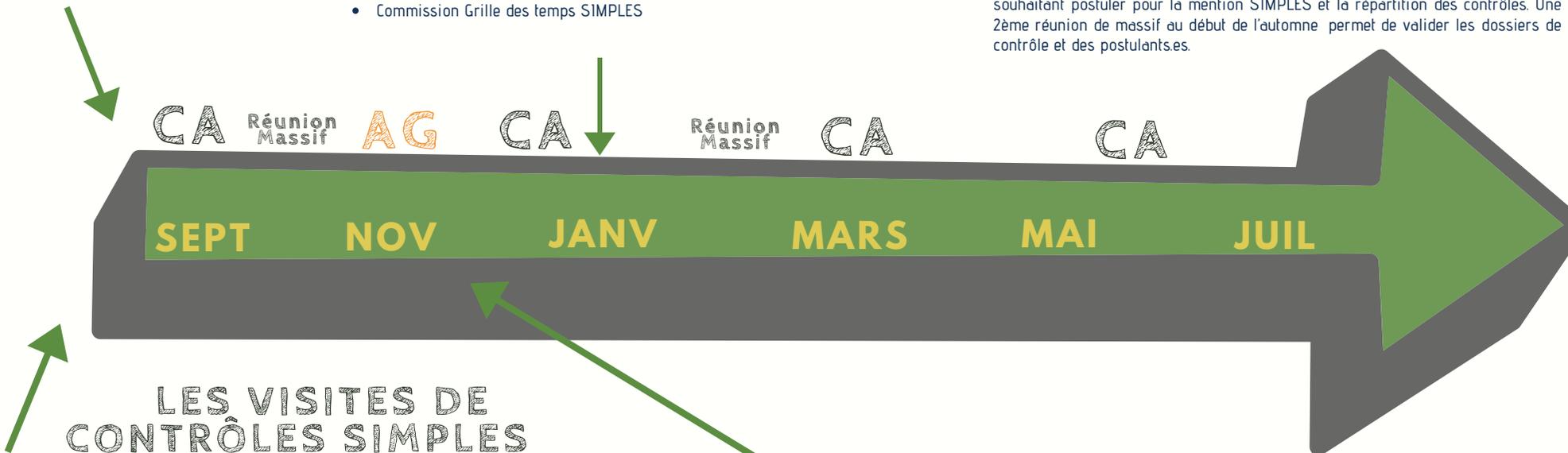
Ce rassemblement est organisé chaque année sur 2 jours en début d'année. L'objectif est de permettre à chaque commission de se réunir et traiter les questions transversales directement, de mettre les travaux sur des rails communs et de fixer des échéances. Les commissions actives en 2021/2022 sont :

- Commission cahier des charges
- Commission cosmétique
- Commission formation
- Commission Accompagnement face à la réglementation
- Commission communication
- Commission Grille des temps SIMPLES

LES RÉUNIONS DE MASSIF

Les réunions des massifs ont pour objectif de favoriser la rencontre des producteurs.trices, postulants.es et également des sympathisants.es qui le souhaitent. Même si son premier rôle est de permettre la répartition et la validation des contrôles SIMPLES, elle permet également d'informer sur les chantiers en cours au sein du syndicat et d'améliorer les pratiques en confrontant les différentes techniques de production et de transformation des plantes. C'est aussi le temps d'échanger des plantes, de mettre en place des achats groupés, et de recenser les besoins en formations.

Une 1ère réunion de massif au printemps permet l'accueil des producteurs.trices souhaitant postuler pour la mention SIMPLES et la répartition des contrôles. Une 2ème réunion de massif au début de l'automne permet de valider les dossiers de contrôle et des postulants.es.



LES VISITES DE CONTRÔLES SIMPLES

Le contrôle annuel est avant tout un moment d'échanges, d'observations, de réflexions. Il permet de rencontrer les producteurs, connaître leurs activités et leur fonctionnement, les conseiller, et vérifier la conformité de leur production par rapport au cahier des charges SIMPLES. Le contrôle doit être réalisé avant l'AG et transmis aux délégués de massif.

Le contrôleur, qui change chaque année, n'est pas juge ; il ne fait que rapporter ses observations. L'obtention de l'agrément SIMPLES est délivrée par le CA, après présentation du dossier par le délégué et étude de ce dossier. Le contrôle a lieu entre juillet et octobre et comporte plusieurs phases :

- Une présentation du producteur, de ses activités et de son fonctionnement
- Une visite complète de l'exploitation (cultures, jardins, séchoir, locaux...)
- Une visite d'un lieu de cueillette sauvage
- Une étude de plantes pour un diagnostic de l'état du sol
- Un bilan rédigé par le contrôleur

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée générale des SIMPLES a lieu en Novembre et est portée chaque année par un massif. C'est un temps fort de la vie du syndicat et l'occasion de rencontrer les producteurs et découvrir tous les projets et missions du syndicat.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Il y a 4 CA organisés en présentiel chaque année pour gérer les orientations stratégiques du syndicat. Ces réunions rassemblent les membres du CA, les délégués de Massif ainsi que les salariés. Deux CA supplémentaires sont organisés avant et après l'AG. Le CA d'avant AG a pour objectif de valider les dossiers de postulats présentés par les Massifs et celui d'après AG est consacré à la présentation des nouveaux membres élus lors de l'AG ainsi qu'au choix des dates des CA de l'année. Les membres du CA se réunissent également une fois par mois en réunion téléphonique.